

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
187<sup>e</sup> année  
14 juillet 2011  
n° 27 / 7476<sup>e</sup>  
pages 1809 à 1888

## NOTE / Propriété littéraire et artistique

1875

*Etre et avoir... et apparaître accessoirement !  
Ou comment limiter le monopole de l'auteur,  
note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 12 mai 2011  
> Céline Castets-Renard*

## ÉDITO

1809 Mes amis, les têtes, *Félix Rome*

## ACTUALITÉS

1817 Agression d'un voyageur : exonération de la SNCF pour force majeure  
1822 Jurés en correctionnel et justice des mineurs : adoption du projet de loi

## POINT DE VUE

1833 L'action en justice du ministre de l'économie contre les pratiques restrictives de concurrence : constitutionnalité sous réserve, *Corinne Rougeau-Mauger*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1835 **Chroniques** : Rome III est mort. Vive Rome III !, *Gwendoline Lardeux*  
1842 Droit processuel et protection judiciaire civile des majeurs vulnérables, *Vanessa Norguin*  
1849 **Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation** : Chambre criminelle, *Cyril Roth, Anne Leprieur et Marie-Lucie Divialle*  
1859 **Panorama** : Droit pénal des affaires, *Corinne Mascala*  
1870 **Notes** : L'exception de nullité du contrat est-elle une défense au fond ou une demande reconventionnelle ?, *note sous Cass., ass. plén., 22 avr. 2011, Olivier Deshayes et Yves-Marie Laithier*  
1880 Un étranger en situation irrégulière n'est pas un délinquant, *note sous CJUE 28 avr. 2011, Ghislain Poissonnier*  
1884 L'action en représentation conjointe des associations de consommateurs ou l'action mal-aimée des juges, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 26 mai 2011, Nicolas Dupont*

## ENTRETIEN

1888 Christiane Féral-Schuhl - Un Ordre partenaire et un Barreau impliqué !

DALLOZ

321127



9 782993 121127 4

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE  
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

## EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

## REDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef  
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

### • REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)  
• CHEFS DE RUBRIQUES  
Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET  
Commerce électronique: Cédric MANARA  
Concurrence - Distribution: Eric CHEVRIER  
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH  
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET  
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU  
Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:  
Françoise ARRIAGADA (5363)  
Katy PERCHEREAU (5366)  
Secrétaire d'édition: Patricia PRIN (5284)  
Maquettiste - Graphiste: Patrick VERDON (5448)

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Mélanie WONG  
Abonnements: Yvette NAY  
Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN  
Abonnements: ventes@dalloz.fr  
Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92  
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)  
Prix de l'abonnement: France: 385 € HT (393,09 € TTC)  
Etranger: 451 € HT (460,47 € TTC)  
Prix au numéro: 18,38 € TTC  
ISSN 0034-1835  
N° CPPAP 1012 T 82206  
JOUVE, 733, rue St Léonard BP3  
53101 Mayenne cedex  
Dépôt légal - Juillet 2011

## Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3 956 040 €  
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>  
RCS Paris 572 195 550  
Siret 572 195 550 00098  
Code APE 5811Z  
TVA FR 69 572 195 550  
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché à cheval  
« Abonnements Recueil / Kiosque »

ÉDITO par Félix Rome

1809 Mes amis, les têtes

## ACTUALITÉS

1812

### DROIT DES AFFAIRES

#### Concurrence-Distribution

Autorité de la concurrence:  
remise du rapport 2010

#### Consummation

Loi Chatel du 3 janvier 2008: application  
aux personnes morales, *Civ. 1<sup>re</sup>, 23 juin 2011*

#### Entreprise en difficulté

Contrat en cours: exclusion de l'exception  
d'inexécution, *Com. 28 juin 2011*

Contrat en cours: protection sociale  
complémentaire, *Com. 28 juin 2011*

Clause de réserve de propriété:  
rejet d'une QPC, *Com. 21 juin 2011*

Clôture pour insuffisance d'actif:  
rejet d'une QPC, *Com. 21 juin 2011*

#### Propriété intellectuelle

Redevance pour copie privée:  
vente à distance, *CJUE 16 juin 2011*

Nom patronymique et marque  
semi-figurative, *Com. 21 juin 2011*

#### Société et marché financier

Dérogation aux OPA obligatoires:  
rejet de la QPC, *CE 22 juin 2011*

Offre publique de retrait suivie d'un retrait  
obligatoire: recours, *Com. 21 juin 2011*

1817

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Agression d'un voyageur: exonération de la  
SNCF pour force majeure, *Civ. 1<sup>re</sup>, 23 juin 2011*

Prescription civile: suspension pour  
impossibilité d'agir en responsabilité  
d'un avocat, *Civ. 1<sup>re</sup>, 23 juin 2011*

Prescription acquisitive: non-renvoi  
de la QPC, *Civ. 3<sup>e</sup>, 17 juin 2011*

Vices cachés: action directe de l'acquéreur  
final et du vendeur intermédiaire,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 22 juin 2011*

#### Famille-Personne-Succession

Incapables majeurs: exigence d'un certificat  
médical, *Civ. 1<sup>re</sup>, 29 juin 2011*

1820

### DROIT IMMOBILIER

#### Bail

Bail rural: QPC sur le preneur en âge  
de prendre sa retraite, *Civ. 3<sup>e</sup>, 17 juin 2011*

1820

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Témoins de Jéhovah: condamnation  
de la France, *CEDH 30 juin 2011*

1821

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Discrimination raciale et droit de préemption,  
*Crim. 21 juin 2011*

#### Procédure pénale

Requalification de la peine:  
renvoi de la procédure, *Crim. 21 juin 2011*

Jurés en correctionnel et justice des mineurs:  
adoption du projet de loi

Garde à vue: application de la circulaire  
du 23 mai 2011, *CE 17 juin 2011*

Garde à vue: nullité pour défaut d'information  
du droit de se taire, *Crim. 7 juin 2011*

Contravention: représentation du prévenu,  
*Crim. 22 juin 2011*

Mandat d'arrêt européen: point de départ  
de la détention provisoire, *Crim. 31 mai 2011*

Appel pénal: l'évocation ne serait plus  
une obligation?, *Crim. 15 juin 2011*

1826

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Simplification des normes à destination  
des acteurs de la vie économique  
Constitutionnalité des transferts  
de financements sociaux aux départements

#### Santé publique

Loi de bioéthique: le texte est publié

1828

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Licenciement: indemnités en fonction  
de l'ancienneté, *Soc. 22 juin 2011*

Clause résolutoire conventionnelle:  
rupture de droit commun, *Soc. 22 juin 2011*

Dispense de préavis: indemnités et clause  
de non-concurrence, *Soc. 22 juin 2011*

Forfait jours: conditions de validité,  
*Soc. 29 juin 2011*

1830

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Autorité de la chose jugée: allégation  
d'un moyen nouveau, *Civ. 1<sup>re</sup>, 23 juin 2011*

Immunité de juridiction: condamnation  
de la France, *CEDH 29 juin 2011*

Opposition à un arrêt par défaut:  
conclusions des défaillants, *Civ. 2<sup>e</sup>, 23 juin 2011*

Signification internationale: délai du pourvoi  
en cassation, *Civ. 1<sup>re</sup>, 23 juin 2011*

Vérification des dépens: contestation  
du certificat de vérification, *Civ. 2<sup>e</sup>, 23 juin 2011*



## POINT DE VUE

1833

L'action en justice du ministre de l'économie contre les pratiques restrictives de concurrence : constitutionnalité sous réserve  
par Corinne Rougeau-Mauger



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES



### CHRONIQUES

1835

Rome III est mort. Vive Rome III !  
par Gwendoline Lardeux

1842

Droit processuel et protection judiciaire civile  
des majeurs vulnérables  
par Vanessa Norguin

### CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

1849

Chambre criminelle  
par Cyril Roth, Anne Leprieur et Marie-Lucie Divialle

### PANORAMA

1859

Droit pénal des affaires  
mars 2010 - avril 2011  
par Corinne Mascala

### NOTES

1870

L'exception de nullité du contrat est-elle une défense  
au fond ou une demande reconventionnelle ?  
note sous Cass., ass. plén., 22 avr. 2011  
par Olivier Deshayes et Yves-Marie Laithier

1875

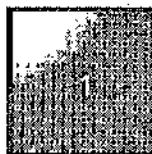
Etre et avoir... et apparaître accessoirement !  
Ou comment limiter le monopole de l'auteur,  
note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 12 mai 2011  
par Céline Castets-Renard

1880

Un étranger en situation irrégulière n'est pas  
un délinquant, note sous CJUE 28 avr. 2011  
par Ghislain Poissonnier

1884

L'action en représentation conjointe des associations  
de consommateurs ou l'action mal-aimée des juges,  
note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 26 mai 2011  
par Nicolas Dupont



## ENTRETIEN

1888

Christiane Féral-Schuhl  
Un Ordre partenaire et un Barreau impliqué !

**Le prochain numéro de la Revue  
paraîtra le 28 juillet 2011**

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).